



**KBC Groupe
Société anonyme
Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
TVA BE 0403.227.515 (RPM Bruxelles)
www.kbc.com**

BULLETIN DE VOTE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Ce bulletin de vote peut être remis à KBC Groupe SA de deux manières:

- a. par courrier, adressé à KBC Groupe SA, à l'attention du Secrétaire du Groupe, SDB, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, ou
- b. par mail adressé à secretariat.bod@kbc.be, accompagné d'une copie scannée ou photographiée du bulletin de vote complété et signé.

Le bulletin de vote doit parvenir à KBC Groupe SA **au plus tard le vendredi 28 avril 2023 à vingt-quatre heures, heure belge.**

L'actionnaire qui exprime ses votes au moyen de ce formulaire doit également remplir les conditions d'admission décrites dans la convocation pour que les votes ainsi exprimés soient pris en compte.

Le/La soussigné(e)

(nom et adresse complets de l'actionnaire ; dénomination et siège complets de la personne morale)

.....
.....

déclare qu'il/elle était, à la date d'enregistrement – le jeudi 20 avril 2023 à vingt-quatre heures, heure belge - en possession de actions nominatives et/ou de action(s) dématérialisée(s) sans valeur nominale de KBC Groupe SA;

vote à distance, conformément à l'article 7:146 du Code des sociétés et des associations et à l'article 28bis des statuts de KBC Groupe SA, avec toutes les actions susmentionnées, **pour toutes les propositions de décision à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra au siège social de la société, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, le jeudi 4 mai 2023 à 10 heures**, comme suit:

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

Ne donne pas lieu à un vote.

2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

Ne donne pas lieu à un vote.

3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

Ne donne pas lieu à un vote.

4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, y compris l'affectation suivante du résultat:

- a) 5.945.584,15 euros à titre de prime bénéficiaire catégorisée, comme le prévoit la convention collective de travail du 9 décembre 2021 relative à la prime bénéficiaire catégorisée pour l'exercice 2022;
- b) 1.668.391.834 euros sont affectés à titre de dividende brut, c'est-à-dire un dividende brut de 4,00 euros par action.*

*À la suite du versement d'un dividende intérimaire d'un montant de 1,00 euro, le solde du dividende brut à verser se monte à 1.251.508.242 euros, soit un dividende final brut de 3,00 euros par action.

La date de mise en paiement du dividende est fixée au 11 mai 2023.

pour

contre

abstention

5. Proposition d'approbation du rapport de rémunération de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, tel que repris dans le rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA mentionné au point 1 de cet ordre du jour.

pour

contre

abstention

6. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Groupe SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2022.

pour

contre

abstention

7. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Groupe SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2022.

pour

contre

abstention

8. À la demande du commissaire et sur avis favorable du Comité Audit, proposition de majorer les honoraires du commissaire pour l'exercice 2022 à 570.825 euros.

pour

contre

abstention

9. Nominations statutaires

- Proposition de nommer monsieur Koenraad Debackere comme administrateur indépendant, conformément aux critères légaux et au Code de gouvernance d'entreprise 2020, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2027.

pour

contre

abstention

- Proposition de nommer monsieur Alain Bostoen comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2027.

pour

contre

abstention

- Proposition de renommer monsieur Franky Depickere comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2027.

pour

contre

abstention

- Proposition de renommer monsieur Frank Donck comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2027.

pour

contre

abstention

- Proposition de nommer monsieur Marc De Ceuster comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2027, en remplacement de madame Katelijn Callewaert, qui souhaite mettre fin à son mandat à l'issue de l'Assemblée générale annuelle.

pour

contre

abstention

- Proposition de nommer monsieur Raf Sels comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2027, en remplacement de monsieur Marc Wittemans, qui souhaite mettre fin à son mandat à l'issue de l'Assemblée générale annuelle.

pour

contre

abstention

Les propositions de modifications à apporter à la composition du Conseil d'administration seront présentées durant l'Assemblée générale annuelle. Tenant compte de l'avis du Comité de nomination, le Conseil d'administration recommande la nomination et les renominations proposées.

Vous trouverez un C.V. succinct des administrateurs nouveaux proposés dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise incluse dans le rapport annuel, qui sera disponible à partir du lundi 3 avril 2023 sur le site www.kbc.com.

Vous trouverez un C.V. succinct des administrateurs dont le renouvellement du mandat est proposé, sur le site www.kbc.com (Home – Gouvernement d'entreprise – Leadership – Conseil d'administration: membres).

10. Tour de Table

Ne donne pas lieu à un vote.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement ce formulaire ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée générale pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Ce formulaire sera considéré comme nul et non avenu dans son intégralité si l'actionnaire n'a pas indiqué son choix concernant une ou plusieurs propositions de décision à l'ordre du jour.

Si un ou plusieurs actionnaires exercent leur droit, conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, d'ajouter des points à l'ordre du jour et/ou de déposer des propositions de décision, ce formulaire reste valable pour les points de l'ordre du jour auxquels il se rapporte, pour autant que KBC Groupe SA ait reçu ce formulaire avant l'annonce de l'ordre du jour complété. Nonobstant ce qui précède, un vote émis sur ce formulaire pour un point de l'ordre du jour pour lequel une nouvelle proposition de décision a été formulée n'est pas pris en compte. Les actionnaires qui le souhaitent peuvent voter pour les nouveaux points de l'ordre du jour et/ou les nouvelles décisions proposées au moyen du nouveau formulaire de vote que KBC Groupe SA mettra à disposition sur le site web www.kbc.com (KBCCOM > corporate governance > Assemblée générale de KBC Groupe > 4 mai 2023) au plus tard le mercredi 19 avril 2023.

Fait et signé à (lieu), le (date)2023

(signature de l'actionnaire)

.....